

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23/02/2026

Délégués	Présent	Délégués	Présent	Délégués	Présent
DUTHEIL Stéphanie		AUCLAIR Catherine	X	JAMES Eric	
PERRIAT Jacques	X	RILLET Rémy	X	DROUET Martial	X
BAUCHERON Thierry	X	DIAZ Ramon Représenté Par LIGER Eric	X	WERQUIN-QUESNEY Isabelle	X
SIMON Frédéric	X	BERTHELOT Sébastien		EDON Michel	
DUFAY Pierre (Suppléant Seurin)	X	HOORELBECKE Laurence		HESLOIN Patrice	X
SCHAEFER Claude		CAPPELAERE Marc		LEVERRIER Christiane	
FOURNET Hervé	X	MOUETTE Marie-Paule	X	ARNAULT Odile	X
HESLOIN Vincent		GODBILLE Laure		LEFEVRE Dominique	X
RATTIER François	X	CASTEL Guillaume		LOISON Thierry	X
BRETON Jean	X	GLORIA Fabrice		GIRARD Pascal	
Secrétaire de séance :			Catherine AUCLAIR		
Nombre de Délégués en exercice			30		
Présents :			17		
Pouvoirs :			0		
Votants :			17 (16 pour le CFU)		

ORDRE DU JOUR :

- I. Vote du Compte Financier Unique 2025
- II. Affectation du résultat 2025
- III. Vote du budget 2026
- IV. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CDC des Pays de L'aigle
- V. Électrification du réservoir du Plantis
- VI. Échelle de protection du réservoir du Plantis
- VII. Questions diverses



La séance est ouverte à 19H00 par le président Rémy RILLET.

I. Vote du Compte Financier Unique 2025

Monsieur le président présente le CFU 2025 (nouvelle présentation groupée de l'ancien compte administratif et du compte de gestion). Document en annexe.

Monsieur le président sort de la pièce et Monsieur DROUET Martial assure alors la présidence de séance.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte le CFU 2025.

II. Affectation du résultat 2025

Monsieur le président présente l'affectation du résultat, tel qu'il ressort de la comptabilité

	RÉSULTAT CA2024	VIREMENT de la SF	RÉSULTAT DE 2025	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	RÉSULTAT de clôture 2025	Restes à réaliser 2025	SOLDE des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour L'AFFECTATION DE RÉSULTAT (*)
INVEST	15 583,36 €		126 940,59 €	4 178,88 €	146 702,83 €	45 732,00 €	-45 732,00 €	100 970,83 €
FONCT	593 737,52 €		82 819,93 €	397 250,80 €	1 073 808,25 €		0,00 €	1 073 808,25 €

*Hors reste à réaliser, le résultat de la section d'investissement (001) présente donc un excédent de : 146 702,83

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	1073 808,25 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 073 808,25
Total affecté au c/ 1068 :	0,00
DÉFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat.

III. Vote du budget 2026

Monsieur le président présente le budget 2026 établi par ses soins avec le concours des 3 vice-présidents et de Monsieur LEPORC, conseiller aux décideurs à la DDFIP de l'Orne

Le budget établi fait ressortir les éléments suivants :

Section de fonctionnement :	Recettes	1 338 508.25 €
	Dépenses	1 338 508.25 €
	(Dont affectation de l'excédent 1 073 818.25 €)	
Section d'investissement :	Recettes	933 199.00 €
	Dépenses	933 199.25 €
	(Dont résultat reporté 146 702.83 €)	

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte le budget 2026.



IV. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CDC des Pays de L'aigle

Monsieur le président expose le projet de convention adressé par la CC des Pays de l'Aigle. Il ressort que certains éléments méritent d'être précisés notamment avec le concours de notre fermier Eaux de Normandie. Un rendez-vous étant fixé avec ces derniers le mercredi 25 février, monsieur le président propose de retirer cette question de l'ordre du jour. Le sujet sera traité lors du prochain comité syndical.

V. Électrification du réservoir du Plantis

Des travaux d'extension du réseau EDF ont été réalisés par le TE61 sur la commune du Plantis. Ces travaux permettent d'électrifier le réservoir du Plantis.

Un premier devis d'Enedis est présenté pour l'accès au réseau électrique en limite de propriété pour un montant de 1 684.80 € TTC.

Dans un second temps il y a lieu de réaliser les travaux intérieurs de branchement, pose de tableau, éclairage divers et Consuel. Deux devis sont présentés :

Saur pour un montant de 5 978.00 € HT

Cristophe ANTUNES de Mortagne-au-Perche pour un montant de 2 466.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité retient l'entreprise Christophe ANTUNES pour un montant de 2 466.50 € HT.

VI. Échelle de protection du réservoir du Plantis

La Saur nous sollicite pour le remplacement de l'échelle extérieure du réservoir du Plantis.

Elle propose un devis de 4 261.37 € HT.

Il est proposé de surseoir à cet investissement dans l'attente d'autres devis, celui présenté par la Saur paraissant très élevé.

VIII. Questions diverses

Monsieur le Président rappelle les différents chantiers en cours et leur état d'avancement.

- Étude de l'AAC de Louvoy. Une réunion de lancement a eu lieu avec la présence du SDE. L'ARS a décliné l'invitation mais sera tenue informée. Le cabinet recueille maintenant l'ensemble des informations.
- Étude CVM secteur de Gâprée : une nouvelle vague de prélèvements vont être effectués dans les prochains jours.
- Diagnostic Moulin de Fay et Ronxou : les investigations seront réalisées les 26 et 27 février.
- Travaux sur le réseau à Ronxou et La Tétardière (Mahéru/St Agnan-sur-Sarthe) : Le cabinet SA2E retenu comme maître d'œuvre a organisé une première rencontre sur site. Il nous soumettra prochainement un projet de déroulé des travaux et un chiffrage plus précis afin de pouvoir lancer le marché d'appel d'offres ainsi que le dépôt des demandes de subventions auprès de l'agence de l'eau.
- Forage de Louvoy : la réhabilitation n'a pas apporté le gain de production espéré. En revanche, le forage de reconnaissance pratiqué à une quarantaine de mètres du précédent semble offrir de bonnes perspectives. Le SDE a donc décidé de le transformer en forage de production. Les travaux commenceront semaine 11 et nécessiteront l'arrêt du forage actuel



pendant 3 semaines environ. Les demandes d'autorisation de prélèvements auprès de l'ARS et des services de l'État sont en cours.

- Question de Monsieur Jean BRETON : Il s'inquiète du suivi des préconisations de l'arrêté préfectoral du périmètre de protection du forage de Louvoy et craint une méconnaissance de cet arrêté.

Monsieur le président indique qu'il a été questionné sur ce sujet par un riverain propriétaire de terres dans le périmètre rapproché. Le Syndicat est chargé dans l'arrêté, ainsi que le maire de la commune, du suivi des prescriptions. Toutefois on ne peut que constater que le Syndicat n'a pas les moyens techniques et humains de le faire. C'est un sujet qui a été abordé au SDE de l'Orne en réunion de bureau ou siège Monsieur FOURNET et Monsieur RILLET. Une réflexion est menée sur le sujet.

Concernant la connaissance de l'arrêté préfectoral, monsieur le président rappelle qu'il est disponible à la mairie de Gâprée ainsi qu'au siège du syndicat sur la commune du Chalange. En outre toute transaction immobilière doit faire l'objet d'une information par les notaires de sorte que les nouveaux propriétaires ne puissent ignorer cet arrêté. Enfin monsieur le président indique que cet arrêté a été mis en ligne sur le site du SMAEP de Gâprée-Moulins.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h10 après que monsieur le président ait remercié l'ensemble des délégués au SMAEP pour leur implication durant cette mandature et plus particulièrement pour ceux qui ont décidé de ne plus poursuivre leurs mandats électifs.

